

WEEK-END ou SEMAINE
Dans les villages CENTER PARCS



A titre de nouveauté, le CE vous propose de bénéficier de séjours dans l'ensemble des Center Parcs en France.

Grâce à des avantages tarifaires consentis au comité d'entreprise, vous pourrez réserver « vos moments d'évasion » à des conditions très avantageuses.

Comme vous le constaterez, certaines périodes affichent jusqu'à 40% de réduction par rapport au prix public.

Center Parcs réalise également des offres promotionnelles avec des réductions supplémentaires.

Tous les avantages sont cumulables.

Vous avez accès aux 4 structures en France.

Procédure :

Le CE applique les mêmes conditions générales que pour les weekends Maéva - Pierre et Vacances.

- Regarder la période qui vous intéresse sur le site ou le catalogue.
- Faire une demande écrite au CE via le bulletin d'inscription.

▪ **Participation du CE :**

120 € de prise en charge dans la limite d'un séjour par an.

Au delà, rien ne vous empêche de vous inscrire mais vous n'aurez pas la prise en charge. Vous bénéficierez uniquement des réductions partenaires.

ATTENTION :

La demande doit parvenir au comité trois semaines avant la date de départ.

Pour rappel : pas de possibilité d'inscription sur les mois de juillet et août.